



PAR COURRIEL

361

DQ26

Projet d'augmentation de la capacité
d'entreposage des résidus miniers et des
stériles à la mine de fer du lac Bloom

6211-08-019

Québec, le 18 janvier 2021

Monsieur Louis Breton
Environnement et Changement climatique Canada
louis.breton@canada.ca



INFORMER

**Objet : Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des
stériles à la mine de fer du lac Bloom – DQ26 – Questions complémentaires**



CONSULTER

Monsieur,

La commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet une question que vous
trouverez en annexe.



ENQUÊTER

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **21 janvier à 9 h** prochain, compte
tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque
question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer,
Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

1. Est-ce qu'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a déjà refusé des demandes d'inscription de plans d'eau à l'Annexe 2 du Règlement fédéral sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants (REMMMD), depuis sa mise en place en 2002 ?
2. Si oui, combien de demandes d'inscription de plans d'eau à l'Annexe 2 du REMMMD ont-elles été refusées depuis la mise en place du REMMMD en 2002 pour :
 - a. L'ensemble du Canada
 - b. Le Québec
 - c. Pour quels motifs en général